

**SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE  
DU DEPARTEMENT  
DES BOUCHES-DU-RHÔNE  
(S.M.E.D.)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
COMITE SYNDICAL DU SMED13**

**Séance du 9 mars 2021**

**Présidence : Didier KHELFA**

**N° 2021 - 05**

**OBJET : LANCEMENT DE LA CONSULTATION ACCORD-CADRE D'ETUDES, DE  
CARTOGRAPHIES ET DE CONTROLE-DETECTION SUR LES RESEAUX DE DISTRIBUTION  
PUBLIQUE D'ENERGIE ELECTRIQUE, DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET  
D'ECLAIRAGE PUBLIC - ANNEES 2021-2024**

L'an deux mille vingt et un, le 9 mars à 10H00, le Comité du Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Monsieur Didier KHELFA, Président, s'est réuni en session ordinaire à Pélissanne.

Étaient présents : voir liste jointe.  
Constatant que le quorum est atteint ;

Vu l'article. 33 du CMP, art L2114-2 CCP concernant les appels d'offres formalisés,  
Vu la délibération 2020-27 autorisant concernant la délégation du Comité syndical au Président,

**Le Président expose :**

Il convient de lancer un accord-cadre qui a pour objet le marché d'études, de cartographies et de contrôle-détection sur les réseaux de distribution publique d'énergie électrique, de communications électroniques et d'éclairage public - années 2021-2024.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, passé par un pouvoir adjudicateur avec montant minimum de commandes, en application de l'article R2162-2 alinéa 2 et R2162-13 à R2162-14 du code de la commande publique.

La consultation n'est pas allotie.

La durée de l'accord-cadre est fixée à un an à compter de sa date de notification, renouvelable trois fois par tacite reconduction, sans que la durée totale n'excède quatre ans. Le montant minimum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 20 000.00 euros HT par année.

La publicité sera faite au BOAMP (bulletin officiel d'Annonces des Marchés Publics), au JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne), et sur notre plateforme de dématérialisation [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

Il est proposé d'autoriser le Président, à :

- à lancer l'accord-cadre d'études, de cartographies et de contrôle-détection sur les réseaux de distribution publique d'énergie électrique, de communications électroniques et d'éclairage public - années 2021-2024
- Signer le marché après attribution par la Commission d'Appel d'Offres permanente.

**Le Comité syndical après avoir oui l'exposé du Président,**

**Et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

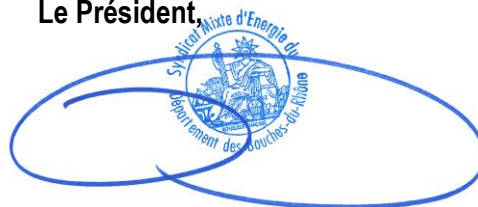
**Article 1** : D'autoriser le Président à lancer l'accord-cadre d'études, de cartographies et de contrôle-détection sur les réseaux de distribution publique d'énergie électrique, de communications électroniques et d'éclairage public - années 2021-2024.

**Article 2** : D'autoriser le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce marché après attribution par la Commission d'Appel d'Offres.

**Article 3** : Décide d'inscrire au budget du syndicat les crédits nécessaires à la dépense correspondante.

Pour extrait conforme, Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.

**Le Président,**



**Didier KHELFA**